



PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 AOÛT 2019



Adopté le 26 septembre 2019



iv

Lionel OLLIVIER

Président de la Communauté de Communes du Clermontois

SEANCE DU 29 AOUT
L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
A 18 HEURES 30

Le Conseil de la Communauté de communes du Clermontois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil communautaire à Clermont.

Sur la convocation de Monsieur OLLIVIER.

TITULAIRES : Mme ANSART ; Mme BALSALOBRE ; M. BELLANGER ; M. BELVAL ; Mme BIASON ; M. BLOT ; M. BOITEZ ; Mme BOULENGER ; M. BOURGEOIS ; Mme BOVERY ; Mme BROCHOT ; Mme CALDERON ; M. CARVALHO ; M. CHARPENTIER ; Mme CHANOINE ; Mme CHASSEING ; M. DARDANT ; Mme DECUIGNIERE ; Mme DELAFONTAINE ; M. DIZENGREMEL ; M. DUPUIS ; M. HESSE ; M. HUBERTY ; Mme KAZMIERCZAK ; M. LADAM ; M. LTEIF ; Mme MARIENVAL ; Mme MASCRE ; M. MINE ; M. MOURET ; Mme NAMUR ; M. OLLIVIER ; M. PELLERIN ; M. PETITPREZ ; M. POULAIN ; M. RANDON ; M. ROUSSELLE ; M. RUBE ; M. TEIXEIRA ; M. THEROUDE ; Mme VERHILLE ; M. VICHARD.

PRESENTS : Mme ANSART ; M. BELLANGER ; M. BLOT ; Mme BOULENGER ; M. BOURGEOIS ; Mme BOVERY ; Mme BROCHOT ; Mme CALDERON ; Mme CHANOINE ; M. CHARPENTIER ; Mme CHASSEING ; M. DARDANT ; Mme DECUIGNIERE ; M. DUPUIS ; M. HESSE représenté par M. DELAFRAYE (suppléant) ; Mme KAZMIERCZAK ; M. LADAM ; M. LTEIF ; Mme MASCRE ; M. MINE ; M. MOURET ; Mme NAMUR ; M. OLLIVIER ; M. PELLERIN ; M. PETITPREZ ; M. POULAIN ; M. RANDON ; M. ROUSSELLE ; M. RUBE ; M. THEROUDE ; M. VICHARD.

ABSENTS excusés avec pouvoir : Mme BALSALOBRE donne pouvoir à M. VICHARD ; M. BELVAL donne pouvoir à Mme CHASSEING ; Mme DELAFONTAINE donne pouvoir à M. BOURGEOIS ; M. DIZENGREMEL donne pouvoir à M. BELLANGER ; M. HUBERTY donne pouvoir à M. ROUSSELLE ; M. TEIXEIRA donne pouvoir à M. OLLIVIER ; Mme VERHILLE donne pouvoir à M. PELLERIN.

ABSENTS non excusés : Mme BIASON ; M. BOITEZ ; M. CARVALHO ; Mme MARIENVAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Salim LTEIF.

L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION ETAIT LE SUIVANT :

1. Election du secrétaire de séance ;
2. Adoption du procès-verbal : séance du 27 juin 2019 ;
3. Compte-rendu des décisions du Président ;
4. Gestion des déchets - extension des consignes de tri : habilitation de signature du marché de fourniture de sacs de tri sélectif ;
5. Gestion des Eaux Pluviales - Schéma Directeur : demande de subvention auprès de l'Agence Eau Seine Normandie - modification ;
6. Assainissement : Travaux de création de réseau de collecte eaux usées à Cambronne-Les-Clermont : demande de subvention à l'Agence Eau Seine Normandie - modification ;

7. Assainissement - travaux de création du réseau de collecte des eaux usées à Neuilly-Sous-Clermont et Nointel : demande de subvention à l'agence Eau Seine Normandie - modification ;
8. Questions orales.



ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

31 présents

11 absents.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu les articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération par un vote au scrutin ordinaire,

A 38 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION,

DECIDE de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,

DESIGNE M. Salim LTEIF secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2019

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

31 présents

11 absents.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le projet de procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 27 juin 2019 transmis aux conseillers communautaires ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération par un vote au scrutin ordinaire

A 38 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION,

ADOpte, sans modification, le procès verbal de la séance du 27 juin 2019.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

31 présents

11 absents.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Date dépôt contrôle de légalité	N° de décision	Objet des décisions	Tiers
21/06/2019	DEC2019_041	Aménagement place Cantrel Mouy	Eurovia
26/06/2019	DEC2019_042	Règlement Ecole Musique 2019	Agents école de musique
26/06/2019	DEC2019_043	Achat 2 instruments de musique	Mme VERET
27/06/2019	DEC2019_044	Etude schéma interco DECI	Egis EAU
27/06/2019	DEC2019_045	Coordonnateur SPS assainissement Cambronne	BE2C
02/07/2019	DEC2019_046	Quai de transfert SMDO	SMDO
03/07/2019	DEC2019_047	Mutualisation Agent CLS Clermont-CCC	Clermont Mairie
08/07/2019	DEC2019_048	Etude faisabilité scénarios chauffage MPE Clermont	Geother
08/07/2019	DEC2019_049	Mise en place déviation PEM	Kangourou
08/07/2019	DEC2019_050	SPS travaux accessibilité PMR	BE2C
08/07/2019	DEC2019_051	SPS multi projet	BE2C
08/07/2019	DEC2019_052	CT Travaux accessibilité PMR	Apave
08/07/2019	DEC2019_053	CT multi projets -	Veritas Construction
10/07/2019	DEC2019_054	Convention partenariat Cinéma	Cinéclap
10/07/2019	DEC2019_055	Abonnement E-convocations	Dematis
10/07/2019	DEC2019_056	Bail location logement à BLV	Mme MARTIN
18/07/2019	DEC2019_057	Cession foncière bien à BLS	Forestate
01/08/2019	DEC2019_058	Fourniture pose panneaux signalisation PEM	Kangourou
02/08/2019	DEC2019_059	Avenant 1 convention mandat - Extension déchèterie	SAO
22/08/2019	DEC2019_060	Assistance Avocat - Aff. Van Rompu	Maître Porcher

Après avoir entendu l'exposé du Président, après délibération par un vote au scrutin ordinaire,

A 38 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTIONS,

les membres du Conseil Communautaire

PRENNENT ACTE de cet exposé.

GESTION DES DÉCHETS - EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : HABILITATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE SACS DE TRI SÉLECTIF

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

31 présents

11 absents.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Dans le cadre de la mise en place du tri sélectif en porte à porte, la collectivité doit doter les foyers des communes de Breuil-Le-Vert, Bury, Clermont, Fitz-James et Mouy, de sacs pour la collecte.

La première collecte aura lieu le 25 novembre 2019 et la distribution des sacs se déroulera sur 4 semaines.

Un appel d'offres a donc été lancé et concerne l'achat de 40 000 rouleaux par an sur une durée de 4 ans.

Suite à cet appel d'offres, 07 entreprises ont répondu à cette procédure.

Lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 juillet 2019, le marché a été attribué à l'entreprise PTL, pour un montant 286 840 € HT soit 344 208 € TTC.

Sur proposition du Président,
Le Conseil communautaire,
Après délibération par un vote au scrutin ordinaire

A 38 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION,

AUTORISE et HABILITE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, le Vice-président en charge de l'environnement :

- à **signer** le marché avec l'entreprise PTL, pour un montant de 286 840 € HT soit 344 208 € TTC ;
- à **signer** les avenants, décisions éventuels à intervenir et toutes les pièces afférentes relatives à l'exécution de ce marché.

GESTION DES EAUX PLUVIALES - SCHÉMA DIRECTEUR : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – MODIFICATION

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

31 présents

11 absents.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2019-2024) définit des enjeux prioritaires pour la gestion des eaux pluviales sur le bassin Seine-Normandie. Ces enjeux prioritaires sont la réduction à la source des écoulements par temps de pluie et la maîtrise des rejets par temps secs.

Une incitation à la réalisation des zonages pluviaux est introduite dans le 11ème programme. Le taux d'aide pour les travaux d'assainissement d'eaux usées est minoré à 20% (au lieu de 40%) en l'absence de zonage pluvial approuvé après enquête publique sur l'ensemble d'un territoire. Cette condition entre en vigueur au 01/01/2021.

Ainsi, la Communauté de communes va réaliser une étude de schéma directeur des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

Après passation du marché et décision de la Commission d'appel d'offres du 12 juillet 2019, le montant de l'étude est de 395 254,50 € HT soit 474 305,40 € TTC, réparti comme suit :

- Lot n°1 : Bassin versant de la Brèche - 272 545,00 € HT – titulaire SOGETI
- Lot n°2 : Bassin versant du Thérain - 122 709,50 € HT – titulaire EGIS

Les études démarreront au cours du 4ème trimestre 2019.

Sur proposition du Président,
Le Conseil communautaire,
Après délibération par un vote au scrutin ordinaire

37 voix POUR, 00 voix CONTRE, 01 ABSTENTION, (Mme Valérie CALDERON, intéressée par l'affaire).

ABROGE la délibération n°2019_03_11 du 28 mars 2019,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous,

S'ENGAGE à réaliser ces travaux dans le respect des préconisations de la charte qualité des réseaux

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- une demande de démarrage anticipé des travaux,
- une aide financière selon la décomposition du plan de financement ci-dessous :

Montant des études sur résultat d'appel d'offres	395 254,50 € HT
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie - 80%	316 203,60 €
Solde Communauté de communes du Clermontois	79 050,90 € HT

ASSAINISSEMENT : TRAVAUX DE CRÉATION DE RÉSEAU DE COLLECTE EAUX USÉES À CAMBRONNE-LES-CLERMONT : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – MODIFICATION.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

31 présents

11 absents.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Dans le cadre de sa compétence « assainissement collectif » et conformément au Schéma Directeur d'Assainissement Collectif validé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Communauté de communes du Clermontois va réaliser les travaux de création du réseau de collecte des eaux usées à Cambronnes les Clermont.

Les travaux vont s'échelonner sur 4 ans :

- 2019-2020 : réseau de transfert entre Neuilly sous Clermont et Cambronnes les Clermont et réseau de collecte rue de l'Eglise à Neuilly sous Clermont
- 2021 : réseau de collecte du hameau de Vaux à Cambronnes les Clermont
- 2022 : réseau de collecte du Bourg à Cambronnes les Clermont
- 2023 : réseau de collecte du hameau d'Ars à Cambronnes les Clermont

Après passation du marché et décision de la Commission d'appel d'offres du 21 mai 2019, le montant des travaux est fixé à 6 593 608,77 € HT soit 7 912 330,52 € TTC. La Communauté de communes s'engage à réaliser ces travaux dans le respect des préconisations de la charte qualité des réseaux. Une demande de démarrage anticipé des travaux sera sollicitée auprès de l'Agence Eau Seine Normandie.

37 voix POUR, 00 voix CONTRE, 01 ABSTENTION, (Mme Valérie CALDERON, intéressée par l'affaire).

ABROGE la délibération n°2019_07_17 du 27 juin 2019,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous,

S'ENGAGE à réaliser ces travaux dans le respect des préconisations de la charte qualité des réseaux,

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- une demande de démarrage anticipé des travaux,
- une aide financière selon la décomposition du plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux sur résultat d'appel d'offres	6 593 608,77 € HT
Montant travaux plafond Agence de l'Eau (9 085 € HT/branchement) - 481 branchements	4 369 885,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie 30% (sur montant plafond)	1 310 965,50 €
Solde Communauté de communes du Clermontois	5 282 643,27 € HT
<i>Dont prêt à taux zéro Agence de l'Eau Seine Normandie 20% du montant plafond</i>	<i>873 977,00 €</i>
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental	211 207, 50 €

ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE CRÉATION DU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES À NEUILLY-SOUS-CLERMONT ET NOINTEL : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - MODIFICATION

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

31 présents

11 absents.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Dans le cadre de sa compétence « assainissement collectif » et conformément au Schéma Directeur d'Assainissement Collectif validé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Communauté de communes du Clermontois va réaliser les travaux d'extension du réseau public de collecte des eaux usées à Neuilly sous Clermont et Nointel.

Les travaux vont s'échelonner sur 6 mois à partir du 4^{ème} trimestre 2019.

Après passation du marché et décision de la Commission d'appel d'offres du 3 juin 2019, le montant des travaux est fixé à 773 801,49 € HT soit 928 561,79 € TTC. La Communauté de communes s'engage à réaliser ces travaux dans le respect des préconisations de la charte qualité des réseaux. Une demande de démarrage anticipé des travaux sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération par un vote au scrutin ordinaire

37 voix POUR, 00 voix CONTRE, 01 ABSTENTION, (Mme Valérie CALDERON, intéressée par l'affaire).

ABROGE la délibération n°2019_07_16 du 27 juin 2019,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous,

S'ENGAGE à réaliser ces travaux dans le respect des préconisations de la charte qualité des réseaux,

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- une demande de démarrage anticipé des travaux
- une aide financière selon la décomposition du plan de financement ci-dessous.

Montant des travaux sur résultat d'appel d'offres	773 801,49 € HT
Montant travaux plafond Agence de l'Eau (9 085 € HT/branchement) - 72 branchements	654 120,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie 30% (sur montant plafond)	196 236,00 €
Solde Communauté de communes du Clermontois	577 565,49 € HT
<i>Dont prêt à taux zéro Agence de l'Eau Seine Normandie 20% du montant plafond</i>	<i>130 824,00 €</i>
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental	38 740,00 €

◆◆◆◆◆◆◆◆

Fin de la séance à 19h00